

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 66

Genève, le 28 novembre 2011

"AYA Info" est en ligne sur trois sites Internet :

- <http://www.terrabrasilis.ch> > Aya Info,
- <http://www.humanitaire.ws> > Rubriques > AYA
- <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités

Orpaillage illégal : enfin une opération des forces fédérales !

Début novembre la Police fédérale et l'armée ont déclenché une action d'envergure - plus de 840 hommes pour faire cesser le "garimpagem" (l'orpaillage) illégal dans l'aire indigène Yanomami. La Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI, était également impliquée dans cette opération appelée "Baixo Rio Branco".

Le délégué de la Police fédérale a fait savoir que si l'essentiel de l'opération était bien de mettre un terme au "garimpagem", elle visait également à mieux contrôler la zone frontalière du Brésil avec la Guyana et le Venezuela. Les forces fédérales ont concentré leur action dans la partie de la Terre Indigène Yanomami de l'État de Roraima. Plus particulièrement sur les rios Mucajaí et Couto Magalhães. Le 22 novembre à Boa Vista, le délégué de la Police fédérale a fait un bilan provisoire de l'opération : 27 garimpeiros ont été inculpés et remis en liberté, mais à la disposition de la justice. À cette date, 20 points de garimpo (lieux d'orpaillages) ont été détruits, ainsi que 500 objets, outils (pompes, tronçonneuses, générateurs électriques) et autres matériaux. Huit barges ont été coulées. Des denrées alimentaires ont été saisies rendant très difficile la vie des "garimpeiros" qui se sont enfuis dans la forêt à l'arrivée des forces fédérales. L'attente de la Police fédérale est de les voir se rendre.

Selon le délégué, le préjudice subi par les garimpeiros et les personnes qui financent cette activité est estimé à 1,5 million de Reais*. Cette opération est intervenue après la publication, le 9 octobre, d'un reportage** de *Rede Globo* sur l'orpaillage illégal dans la TI-Y et une audience publique, tenue le 27 octobre sur le même sujet, à la Chambre des Députés. L'histoire montre la capacité du "système orpaillage" à s'adapter aux événements... En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'ensemble du réseau est hors d'état de nuire, ce qui n'a pas été annoncé, ou bien s'il n'est qu'en veilleuse, en attendant le moment où il pourra reprendre ses activités ?

* 1'500'000 Reais, soit environ 816'700 US\$, 608'100 Euros ou 748'700 CHF (cours au 23/11/2011)

** Voir "AYA Info" No 65

Pour en savoir plus (en portugais) :

Les informations de l'Hutukara Associação Yanomami :

- <http://www.hutukara.org/> > Destaques (consacrées à l'opération) /

Sur le bilan provisoire de l'opération :

- <http://www.folhabv.com.br/noticia.php?id=119824#>

Manifeste indigène contre la perversité et l'autoritarisme du gouvernement

Le 28 octobre, les quatre ministres de la justice, de l'environnement, de la santé et de la culture ont signé un arrêté (No 419) visant à accélérer le processus par lequel l'Institut Brésilien de l'Environnement – IBAMA accorde son autorisation avant la mise en œuvre des grands projets économiques, usines hydroélectriques, barrages, ports et autres infrastructures.

Ce texte fixe un délai impératif de trois mois aux organes fédéraux, notamment la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI et la Fondation Culturelle Palmares – FCP, pour consulter les communautés et organisations indigènes ou quilombolas (noires) quand les ouvrages sont susceptibles d'avoir un impact sur leur existence. Passé le délai, la procédure engagée par l'IBAMA poursuit son déroulement. L'arrêté fixe également, pour chaque type d'ouvrage, en Amazonie légale et dans les autres régions du pays, la distance, la zone, à l'intérieur de laquelle les consultations doivent avoir lieu.

Les organisations indigènes contestent cet arrêté. Elles contestent le zonage et surtout le délai trop court imposé à la FUNAI et à la FCP pour consulter les communautés et les organisations potentiellement affectées par les ouvrages. Elles savent que ces entités n'ont pas suffisamment de personnel pour travailler dans les délais impartis par le nouvel arrêté. Le 9 novembre, plus de 70 d'entre elles ont signé un manifeste reprochant au gouvernement de Dilma de faire preuve de perversité et d'autoritarisme. Elles accusent le gouvernement de vouloir réduire les droits territoriaux indigènes et quilombolas.

Pour en savoir plus (en portugais) :

L'arrêté interministériel

- <http://www.in.gov.br/visualiza/index.jsp?data=28/10/2011&jornal=1&pagina=81&totalArquivos=208/>

Le manifeste des organisations indigènes :

- <http://www.coiab.com.br/coiab.php?dest=show&back=index&id=788&tipo=E>

Mato Grosso do Sul : Des "pistoleiros" attaquent un campement d'indigènes

Au matin du 18 novembre, des "pistoleiros" ont attaqué le campement *Tekoha Guaiviry* d'indiens Kaiowá Guarani. Un campement situé dans la zone rurale d'Amambai, dans l'État du Mato Grosso do Sul. L'aire occupée par ces indiens fait partie d'une Terre Indigène dont le processus de démarcation, commencé en 2008, a été interrompu plusieurs fois par des décisions de justice suite à des actions engagées par des producteurs ruraux de la région et des forces politiques. Selon les premiers témoignages, le cacique Nísio Gomes, 59 ans, aurait été exécuté d'une balle dans la tête et son corps emmené par ses assassins.

La communauté serait sans nouvelles de plusieurs personnes, sans que l'on sache si elles ont été prises en otages par le groupe armé ou si elles ont pu se cacher dans la forêt. Le Ministère Public Fédéral - MPF a ouvert une enquête. Plusieurs entités ont manifesté leur indignation au sujet de cet épisode de violence, parmi elles Amnesty International.

L'Institut Socio - environnemental – ISA a mis en ligne une pétition* - qu'il appelle à signer - à l'attention du ministre de la justice. Le Conseil Indigéniste Missionnaire – CIMI qualifie le pouvoir exécutif de négligent. Une attitude qui, selon lui, légitime les pratiques de violences.

L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB exige des mesures immédiates et la présence des plus hautes autorités du pays au Mato Grosso do Sul. Elle demande le règlement définitif de la question des terres, l'identification et la punition des coupables de cette véritable guerre contre les indigènes. Une délégation du gouvernement s'est rendue sur place.

Au début novembre, le CIMI a publié un rapport sur les violences commises à l'encontre des peuples indigènes au Mato Grosso do Sul entre 2003 et 2010. Pour les huit années couvertes par le rapport, sur les 452 assassinats d'indigènes survenus au Brésil, 250 l'ont été dans cet État

qui a aussi compté 190 des 301 tentatives d'assassinats d'indigènes dénombrées dans le pays. Le CIMI suit de près la situation des Guarani dans cette partie du Brésil.

Pour en savoir plus (en portugais) :

La note de l'APIB :

- <http://blogapib.blogspot.com/2011/11/massacre-pistoleiros-voltam-assassinar.html> /

Le site du CIMI :

- <http://www.cimi.org.br/site/pt-br/> > voir plusieurs "Notícias", photos et vidéos /

Le rapport du CIMI sur la violence au Mato Grosso do Sul :

- http://www.cimi.org.br/pub/MS/Viol_MS_2003_2010.pdf /

*La pétition lancée par ISA :

- <http://www2.socioambiental.org/violencia-contra-os-guarani-kaiowa#abaixo>

Deux nouveaux sites Internet relatifs aux Peuples autochtones

Le 17 novembre, au Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme – CODAP (Genève), à l'initiative de David Matthey-Doret et José Parra, a eu lieu une première réunion informelle de représentants de plusieurs organisations suisses actives dans le domaine des Peuples autochtones..

Il s'agissait d'évaluer l'utilité de mettre en réseau ces organisations pour, dans un premier temps, informer et s'informer, de l'activité propre à chaque entité. Les initiateurs de la proposition ont présenté l'ébauche d'un site Internet ⁽¹⁾. Au terme de la rencontre, il a été convenu de retourner vers les instances des organisations représentées afin qu'elles prennent la décision d'intégrer ou non un tel réseau.

De son côté, depuis le Brésil, Pascal Angst, déjà gérant du site "[Terra Brasilis](#)", qui abrite la collection complète de "AYA Info", signe le mot de bienvenue à son réseau de connaissances sur un nouveau site Internet ⁽²⁾, encore en construction, dédié aux Droits humains et Peuples indigènes. Les initiateurs de ce site sont à la recherche de soutiens.

Pour en savoir plus :

(1) Plateforme suisse :

- <http://plateforme-autochtones.ifaway.net/> /

(2) l'Observatoire de droits humains et peuples indigènes :

- <http://www.observatorioindigena.org/>

Toujours controversé, le code forestier devrait être adopté par le Sénat

Le nouveau Code forestier adopté par la Chambre des députés le 24 mai est en passe d'être voté par le Sénat. Après d'autres Commissions, celle de l'Environnement lui a apporté quelques améliorations et l'a adopté le 24 novembre.

Un seul de ses membres a voté contre ce texte qui maintient la réduction des Aires de Protection Permanentes – APP et l'amnistie de ceux qui ont procédé à des déforestations illégales.

Les débats de la Commission ont été troublés par des manifestants hostiles à ce texte qui a reçu l'appui de la "Bancada ruralista", le lobby des milieux de l'agrobusiness.

Après son adoption par le Sénat, le projet retournera devant la Chambre des députés pour une deuxième lecture, avant d'être soumis à la Présidente de la république.

Celle-ci pourra user de son droit de veto sur certains articles avant promulgation de la loi.

Voir "[AYA Info No 61](#)" .

Pour en savoir plus (en portugais) :

- <http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3464>

Bernard Comoli

PS : *Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>*